

POLE SPORT  
Service COMPETITION  
AD / IG  
01 44 30 28 66

Paris, le 23 mars 2023

ASA NEVERS MAGNY-COURS  
Circuit de Nevers Magny Cours  
Technopole  
58470 MAGNY COURS

M. Le Président

**OBJET :** Championnat de France des Circuits Magny-Cours - PEA  
**DATES :** 5, 6 & 7 mai 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 23 mars 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

252

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1 :** La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation

préfecturale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**

*Responsable Service Compétition*

Copie Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté

<sup>(1)</sup> Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER  
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUITS 2023

5, 6 et 7 MAI 2023  
Circuit de Nevers Magny-Cours

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

**Organisateur administratif :**

Association Sportive Automobile Circuit Nevers Magny-Cours  
Technopole  
58470 Magny-Cours

**Organisateur technique :**

SRO PARIS  
34 avenue George V  
75008 PARIS



Organise le Championnat de France FFSA des Circuits sur le circuit de Nevers Magny-Cours les 5, 6 et 7 mai 2023

Organisateur administratif :	ASA de Magny-Cours	
Nom de l'épreuve :	Championnat de France FFSA Des Circuits	
Date :	5, 6 et 7 mai 2023	
Nombre de Jours :	3 jours	
Niveau de l'Épreuve :	National PEA	
VISA de la Ligue :	Numéro :	délivré le :
Permis d'Organisation FFSA :	Numéro :	délivré le :

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

**ARTICLE 1P. ORGANISATION**

**1.1P OFFICIELS**

Directeur Évènement :	Laurent GAUDIN	Licence n° : FFSA 136816
Directeur Sportif :	Antonio CAZZAGO CAZZAGO	Licence n° : RACB 4245
Directeur Technique :	Claude SURMONT	Licence n° : RACB 2774

**Collège des Commissaires Sportifs 1 :**

**Championnat de France FFSA GT / Trophée Mitjet 2L**

Président :	Roger GUILLEMAIN	Licence n° : FFSA 66508
Permanent :	Sylvain ARRIGHI	Licence n° : FFSA 175703
National :	Jean-Pierre TISLER	Licence n° : FFSA 5221
Secrétaire du Collège :	Bernard SOUFFLET	Licence n° : FFSA 18577

**Collège des Commissaires Sportifs 2 :**

**Championnat de France FFSA Tourisme / Championnat de France F4 / Alpine Elf Europa Cup**

Président :	Nathalie BERNARD	Licence n° : FFSA 171292
Permanent :	Éric PERRIN	Licence n° : FFSA 29996
National :	Christine POYEN	Licence n° : FFSA 52820
Secrétaire du Collège :	Josiane CHARLEUX	Licence n° : FFSA 9434

**Collège des Commissaires Sportifs 3 :**

**Clio Cup Séries**

Président :	TBC	Licence n° :
National :	Joël DORADOUX	Licence n° : FFSA 1383
National et Secrétaire du Collège :	Isabelle RENO	Licence n° : FFSA 136518

**Collège des Commissaires Sportifs 4 :**

**Porsche Carrera Cup France**

Président :	Arnaud VERCAUTEREN	Licence n° : FFSA 27751
National :	Laurent CHAMARD	Licence n° : FFSA 124825
National :	Jean Luc RENO	Licence n° : FFSA 10314

**Relation Concurrents : Opérateurs des Championnats**

**Safety Car / Leading Car**

Pilote Safety-Car :	Jérôme DOVALE	Licence n° : FFSA 46401
Pilote Leading-Car :	Ghislain VERRIEST	Licence n° : RACB 3021

**Pilote Conseiller :**

Championnat de France FFSA GT :	Guy CLAIRAY	Licence n° : FFSA 5102
Championnat de France FFSA Tourisme :	Guy CLAIRAY	Licence n° : FFSA 5102

**Directeurs de Course :**

Championnat de France FFSA GT :	Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
Championnat de France FFSA Tourisme :	Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
Championnat de France F4 :	Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
Alpine Elf Europa Cup :	Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
Porsche Carrera Cup :	Jean Yves MUNSTERS	Licence n° : RACB 1705
Clio Cup Séries :	Christian VORMANN	{GER}
Trophée Mitjet 2L :	Julian CANIVENQ	Licence n° : FFSA 188870

**Directeur Sportif FFSA :**

Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
-------------	------------------------

**Directeur de Course adjoint**

Championnat de France FFSA GT :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : FFSA 12431
Championnat de France FFSA Tourisme :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : FFSA 12431
Championnat de France F4 :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : FFSA 12431
Alpine Elf Europa Cup :	TBC	Licence n° :
Porsche Carrera Cup :	Matthieu MOREAU	Licence n° : FFSA 170275
Clio Cup Séries :	TBC	Licence n° :
Trophée Mitjet 2L :	TBC	Licence n° :

Directeur de course meeting :	Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
<b>Directeurs de Course adjoints tous plateaux :</b>		
	Lucien BILLARD	Licence n° : FFSA 9819
	Vincent MOUTRILLE	Licence n° : FFSA 85228
	Christophe GUIDET	Licence n° : FFSA 37329
<b>Commissaires Techniques :</b>		
Championnat de France FFSA GT :	Christophe OLIVIERI	Licence n° : FFSA 169602
	Jean Marc PETINGER	Licence n° : FFSA 236553
Championnat de France FFSA Tourisme :	Cédric DAURAT	Licence n° : FFSA 111570
	Jean Marc PETINGER	Licence n° : FFSA 236553
Championnat de France F4 :	Fabrice CATHERINE	Licence n° : FFSA 137368
	Jean Marc PETINGER	Licence n° : FFSA 236553
Alpine Elf Europa Cup :	Michel CRUQUET	Licence n° : FFSA 16147
Porsche Carrera Cup :	Hervé HENO	Licence n° : FFSA 5200
Clio Cup Séries :	Elio RAMOS	{POR}
	Philippe MOLINIER	Licence n° : FFSA 320356
Trophée Mitjet 2L :	Yvon JOURNAUX	Licence n° : FFSA 19327
<b>Commissaires Techniques pneumatique</b>		
Championnat de France FFSA GT :	Christophe OLIVIERI	Licence n° : FFSA 169602
	Jean Marc PETINGER	Licence n° : FFSA 236553
<b>Commissaires Techniques ASA :</b>		
	Christian PERROT	Licence n° : FFSA 12848
	Emmanuelle BON	Licence n° : FFSA 19190
	Hubert Louis CHEVASSON	Licence n° : FFSA 316222
<b>Officiel Pit-Lane :</b>		
Championnat de France FFSA GT, Championnat de France FFSA Tourisme, Pit-Lane Officier	Ghislain VERRIEST	Licence n° : RACB 3021
Commissaire Responsable Parc Fermé :	<i>à désigner</i>	
Médecin Chef :	Richard LENEUF	Licence n° : FFSA 130807
Commissaire délégué à la Sécurité :	Hugues CORDE	Licence n° : FFSA 123215
<b>Chronométrage ITS :</b>		
	Jean-Michel LELUC	Licence n° : FFSA 249240
	Quentin SULEAU	Licence n° : TBC
	Sylvie BUZZIGHIN	Licence n° : TBC 37279
<b>Responsable Média-Presses SRO :</b>		
National	Aurélien BAÏT	Licence n° : FFSA 328232
<b>Responsable des Commissaires :</b>		
Commissaire Adjoint	Philippe DERKAOUI	Licence n° : FFSA 2449
Commissaire Adjoint	Michel COULOMB	Licence n° : FFSA 2447
Commissaire Adjoint	Alain IMBERDIS	Licence n° : FFSA 208272
Responsable Sortie Pit-Lane :	<i>à désigner</i>	

**Comité sportif Championnat de France FFSA GT - Championnat de France FFSA Tourisme :**

Président du collège	Roger GUILLEMAIN	Licence n° : FFSA 66508
Directeur d'épreuve FFSA	Joël DOVALE	Licence n° : FFSA 7681
Manager général	Laurent GAUDIN	Licence n° : FFSA 136816
Superviseur Sportif Officiel	Guy CLAIRAY	Licence n° : FFSA 5102

**Administratif ASA**

Lucien BILLARD	Licence n° : FFSA 9819
Christine POYEN	Licence n° : FFSA 52820

**1.2P HORAIRES**

Après l'obtention du permis d'organiser par la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans accord de la FFSA.

Voir les horaires ci-joints en annexe.

**1.3P VÉRIFICATIONS**

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le :

**-Vérifications Administratives et équipement pilotes :**

Vendredi 5 mai 2023 de 08h à 18h

**-Vérifications Techniques :**

Vendredi 5 mai 2023 de 08h15 à 18h15

Voir règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2023

**1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES**

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale.

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline.

Voir les Règlement Sportifs des séries mentionnées.

**3.1P. RECLAMATION ET APPEL**

Montant du droit de Réclamation FFSA :	700 euros
Montant du droit d'Appel FFSA :	3 300 euros
Montant du droit d'Appel FIA :	6 000 euros
Montant du droit d'Appel RACB :	2 000 euros

**ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France FFSA GT
- Championnat de France FFSA Tourisme
- Championnat de France F4
- Alpine Elf Europa Cup
- Porsche Carrera Cup France
- Clio Cup Séries
- Trophée Mitjet 2L

**ARTICLE 5P. PUBLICITÉ**

Selon le règlement particulier de chaque catégorie.

**ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Le Circuit de Nevers Magny-Cours bénéficie d'une Licence de Parcours FIA Grade 1, valable jusqu'au 15/05/2025.

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre

Longueur du Circuit : 4.411m

Pôle départ arrêté : Droite

Pôle départ lancé : Gauche

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	62	51
Championnat e France FFSA Tourisme	62	51
Championnat de France F4	48	40
Alpine Elf Europa Cup	62	51
Porsche Carrera Cup France	62	51
Clio Cup Séries	62	51
Trophée Mitjet 2L	62	51

Panneau Officiel Affichage : Mur Paddock Office

Panneau Officiel Affichage Virtuel :

[https://ffsagt.gt4series.com/noticeboard?meeting\\_id=38](https://ffsagt.gt4series.com/noticeboard?meeting_id=38)

Salle de Briefing : Bâtiment des stands, 3ème étage –  
Accès Cage escalier n° 1 - Paddock

Parc Fermé : Dans les boxes et sous les tentes

Bureaux Commissaires Sportifs : à définir

Bureau Directeur de Course : à définir

Local Vérifications Administratives. : Bureau du 1<sup>er</sup> étage bâtiment des stands –  
Dossier à envoyer à l'Asa pour vérification à distance

Local Vérifications Techniques : Local Technique du circuit et sous les tentes des promoteurs

#### PARC CONCURRENTS – Paddock

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement de chaque catégorie.

#### **ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE**

##### **11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires : 27

Chaque poste est équipé de : 2 extincteurs de 9 kg (1 poudre et 1 CO<sup>2</sup>)

Nombre minimum de commissaires : 2 par poste + commissaires de stands

##### **1.3.1.P MEDICALISATION**

Deux ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale).

Les deux ambulances sont équipées du matériel nécessaire à la réanimation.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges